



CIRCULAIRE

Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Etablissements Publics d'Eure-et-Loir

LUISANT,
Le 28 mars 2014

Réf : RRH/CIRCULAIRE n°02-2014

Destinataires : collectivités et EP affiliés rattachés aux CAP et au CT du CDG28

Mode de transmission : courrier

Objet : Elections professionnelles – Effectifs -CAP A/B/C et CT

Dossier suivi par Gabrielle BARRETT, RRH

Tel : 02.37.91.50.05

✉ conseil.statutaire@cdg28.fr

PJ : 1

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En vue de l'organisation des élections professionnelles 2014, les collectivités affiliées ont communiqué au Centre de Gestion d'Eure et Loir un état de leurs effectifs au 1^{er} janvier 2014, afin notamment de déterminer le nombre de représentants du personnel dans chacune des commissions administratives paritaires départementales, et dans le futur Comité Technique intercollectivités rattachés au Centre de Gestion.

Après examen de votre effectif, qui compte moins de 50 agents électeurs, je vous confirme votre rattachement aux CAP et CT inter collectivités rattachés au Centre de Gestion d'Eure et Loir, qui se chargera donc courant 2014 d'organiser l'élection des représentants du personnel pour ces instances.

Je profite de ce courrier pour vous communiquer le résultat des recensements effectués au sein de toutes les collectivités affiliées pour les instances rattachées au Centre de Gestion :

	Agents électeurs au 1 ^{er} janvier 2014	Nombre de représentants du personnel
CAP A des collectivités affiliées rattachée au CDG28	TOTAL : 261 Groupe de base : 237 Groupe supérieur : 24	TOTAL : 5 représentants Groupe de base : 3 Groupe supérieur : 2
CAP B des collectivités affiliées rattachée au CDG28	TOTAL : 493 Groupe de base : 146 Groupe supérieur : 347	TOTAL : 5 représentants Groupe de base : 2 Groupe supérieur : 3
CAP C des collectivités affiliées rattachée au CDG28	TOTAL : 4221 Groupe de base : 3267 Groupe supérieur : 954	TOTAL : 8 représentants Groupe de base : 5 Groupe supérieur : 3
CT intercollectivités (effectifs des collectivités de moins de 50 agents au 1.01.2014)	2986	Fourchette entre 7 à 15 représentants (le nombre exact sera arrêté par le Conseil d'administration du CDG après avis des organisations syndicales)

Bien entendu les collectivités affiliées ayant au moins 50 agents au 1^{er} janvier 2014, dont vous ne faites pas partie, devront organiser de leur côté leurs propres élections professionnelles.

Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que toutes les collectivités affiliées, rattachées ou non aux CAP et CT du Centre de Gestion, devront lui communiquer, chaque année avant le 15 janvier, et ce à partir de 2015, l'état de leur effectif au 1^{er} janvier.

En cas de franchissement du seuil de 50 agents dans le délai de 2 ans et 9 mois suivant la date du renouvellement général intervenu en décembre 2014, vous devrez alors mettre en place vos propres CT et CHSCT. La date des élections ne pourra alors être fixée ni 6 mois après le renouvellement général de décembre 2014, ni au-delà des 3 ans après celui-ci.

Si ultérieurement, le seuil devait devenir inférieur à 50 agents, les instances mises en place par votre collectivité seront maintenues jusqu'au prochain renouvellement général.

Veuillez agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations.



Le Président du Centre de Gestion

Norbert MAITRE

Toutes les collectivités
sont prises en compte



LISTE DES CT PROPRES

COLLECTIVITES AFFILIEES AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE	COLLECTIVITES NON AFFILIEES ET AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE	OPH AFFILIES AYANT LEUR PROPRE INSTANCE REPRESENTATIVE (DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL)	Nouvelles COLLECTIVITES AFFILIEES AYANT LEUR PROPRE COMITE TECHNIQUE PARITAIRE en 2015
Mairie de AUNEAU	Mairie de CHARTRES	CHARTRES HABITAT	LE COUDRAY
Mairie de BONNEVAL	CCAS de CHARTRES	HABITAT EURELIEN	CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CCAS de BONNEVAL	Mairie de DREUX	OPH DE NOGENT PERCHE HABITAT	MAINTENON
Mairie de CHATEAUDUN	CCAS de DREUX	OPH HABITAT DROUVAIS	SIVOS DE GALLARDON
CCAS DE CHATEAUDUN	CONSEIL GENERAL	LE LOGEMENT DUNOIS	CDC DU BONNEVALAIS
DREUX AGGLOMERATION	SDIS		CDC DE VAL DROUETTE
Mairie d'EPERNON			
Mairie de LA LOUPE			
Mairie de LEVES			
CCAS de LEVES			
Mairie de LUCE			
CCAS de LUCE			
CHARTRES METROPOLE			
Mairie de LUISANT (pas le CCAS)			
Mairie de MAINVILLIERS			
CCAS DE MAINVILLIERS			
Mairie de NOGENT LE ROTROU			
CCAS de NOGENT LE ROTROU			
SITREVA à RAMBOUILLET			
Mairie de VERNOUILLET			
CCAS DE VERNOUILLET			
CAISSE DES ECOLES DE VERNOUILLET			
CDC DE LA BEAUCE VOYENNE			